

acquitte la moitié des frais des entreprises de mise en valeur du groupe local. En matière de main-d'œuvre agricole, le Service collabore avec le ministère fédéral du Travail et le Service national de placement pour diriger les déplacements des travailleurs agricoles.

Le Service de l'industrie animale retient les services d'experts en élevage, qui fournissent des renseignements techniques par l'intermédiaire de représentants agricoles, de la presse, de la radio et directement aux producteurs; en outre, il a charge du programme de contrôle d'aptitude des bovins de race (*ROP*). Aux fins d'administration, le Service de l'industrie animale compte quatre divisions: la Division de l'industrie laitière applique les programmes d'amélioration des troupeaux laitiers et aide les producteurs en matière de régie et de production, autorise l'établissement de fabriques laitières et d'établissements de casiers congélateurs et en fait l'inspection, applique la législation sur les établissements laitiers, les établissements de casiers congélateurs, et la margarine; la Section des bestiaux encourage l'emploi de bons reproducteurs en établissant des zones de géniteurs de race et en aidant à l'achat et à la distribution de taureaux, verrats et béliers; elle enregistre les marques, délivre les permis aux commerçants d'animaux et à leurs agents et encourage les programmes de désinsectisation, d'alimentation et de gestion; la Division de l'aviculture maintient des services d'épreuve et de marquage des volailles en vertu des programmes de troupeaux d'approvisionnement des couvoirs de la Saskatchewan, délivre les permis aux commerçants de produits avicoles et aux acheteurs de volailles, ainsi qu'aux accoueurs et à leurs agents; elle aide la tenue d'expositions et de journées avicoles et favorise par d'autres moyens, l'amélioration de l'aviculture; la Division de la médecine vétérinaire accorde des bourses aux étudiants en médecine vétérinaire, applique la loi du service vétérinaire régional et le programme de vaccination des veaux, assure un service de laboratoire aux industries bovine et avicole et, de concert avec les fonctionnaires fédéraux et les vétérinaires locaux, aide à prévenir et à réprimer les maladies.

Le Service de la conservation et de l'aménagement assure les services de génie relatifs aux programmes d'irrigation, exécutés habituellement en collaboration avec le gouvernement fédéral, ainsi qu'aux programmes et travaux de drainage; la remise en valeur des terrains par le drainage, l'amélioration des terres mal ou peu utilisées et l'aménagement des pâturages communs provinciaux relèvent aussi de la Division; il fournit une aide technique aux régions de conservation et d'aménagement, aux circonscriptions d'usagers d'eau d'abreuvement et d'irrigation, relativement à la régularisation des cours d'eau. Le Service des droits hydrauliques de la Division est chargé de l'administration des eaux souterraines et superficielles de la province et réglemente l'emploi de l'eau pour fins domestiques, municipales, industrielles, d'irrigation, énergétiques et sportives et pour les besoins de la faune sauvage et pour d'autres fins.

Le Service des terres administre les terres de la Couronne et de la Commission de l'utilisation des terres, sauf les réserves forestières et les parcs situés dans les régions habitées de la province; il s'occupe de leur classement d'après leur usage le plus approprié, en dispose par baux à long terme, et acquiert les terrains devant faire partie des plans d'utilisation du sol; il surveille les nouveaux secteurs de colonisation, paie les agriculteurs pour le défrichage et le premier labour des terres louées par la province et exploite les pâturages en commun provinciaux. Les concessionnaires peuvent acheter les terres cultivées de la Couronne.

Le Service de la production végétale élabore et applique des programmes d'amélioration et de protection des cultures, renseigne les agriculteurs sur les semences et l'amélioration des plantes, la conservation du sol, les problèmes horticoles, la destruction de mauvaises herbes et des ennemis des cultures; l'amélioration des terrains herbagers se fait par un programme relatif aux plantes fourragères. La Division des semences fait à façon le nettoyage des semences de plantes fourragères et des céréales enregistrées. La Division de l'apiculture fournit des renseignements sur l'industrie apicole et la production du miel et maintient un service d'inspection continue.

L'Administration des machines agricoles fait subir aux machines vendues en Saskatchewan des épreuves scientifiques en vue de déterminer leurs caractéristiques de construction et de rendement et les résultats sont communiqués au public. L'Administration est aussi chargée de l'inspection et de l'autorisation des vendeurs d'instruments agricoles dans la